

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PRIVE- PARCOURS DROIT DU PATRIMOINE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^o et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2^{ème} année de Master Droit – mention « Droit privé » parcours « Droit du patrimoine »

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
FONGARO	ERIC	PR	Droit international privé
<i>Membres du jury :</i>			
PLAZY	JEAN-MARIE	PR	Gestion du patrimoine des personnes protégées
ARNAUDIN	CECILE	MCF	Le patrimoine du couple
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
JULIENNE	FREDERIQUE	MCF	Techniques civiles de gestion du patrimoine
BRADBURN	SUZIE	MCF	Fiscalité immobilière
DELMAS SAINT-HILAIRE	PHILIPPE	PR	Produits d'assurance et de prévoyance

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU
Professeur de droit privé et sciences criminelles
Directeur du collège DSPEG